Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 44 du 12 juin 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

DÉCISION N° D-20-002000/ARM/EMA/PERF/REG

portant création de la formation administrative " pôle opérationnel HÉBERGEMENT ".

Du *30 avril 2020*

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES :

Bureau réglementation

DÉCISION N° D-20-002000/ARM/EMA/PERF/REG portant création de la formation administrative " pôle opérationnel HÉBERGEMENT ".

Du 30 avril 2020

NOR A R M E 2 0 5 4 0 4 0 S

Texte(s) abrogé(s) :

- Décision N° 1250/ARM/EMA/PERF/REG/NP du 28 février 2019 portant création d'un échelon de préfiguration du pôle opérationnel « HÉBERGEMENT ».

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM 160.1.2.2.

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 3232-21 à R. 3232-29 ; ;
Vu Décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement. ;
Vu Arrêté du 04 mai 2012 portant organisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense. ;
Vu Instruction N° 9278/DEF/SGA/DAJ/D2P du 01 octobre 2015 fixant la procédure d'élaboration des textes réglementaires relatifs à l'organisation et aux attributions du ministère de la défense. ;
Vu le relevé de conclusions du comité exécutif ministériel du 19 novembre 2018 sous la présidence de la ministre des armées, n° 007587/ARM/CAB daté du 29 novembre 2018 (1) ,

Décide :

1. CRÉATION.

Dans le cadre du plan de transformation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI), le pôle opérationnel " HÉBERGEMENT " est créé en tant que formation administrative à compter du 1er juillet 2020.

2. SUBORDINATION.

Le pôle opérationnel " HÉBERGEMENT " est placé sous l'autorité organique et fonctionnelle du directeur central de la DIRISI.

3. AUTOMATISATION.

Clair libellé de la formation : pôle opérationnel " HÉBERGEMENT ".

Code d'identification dans le référentiel en organisation : 0AHY.

Implantation géographique : Bordeaux (33000).

Le pôle opérationnel " HÉBERGEMENT " comprend :

- un centre national de mise en œuvre des systèmes d'information à Bordeaux (Code CREDO 0AHY00H) ;
- un centre national de mise en œuvre des systèmes d'information à Rennes (35000) (Code CREDO 0AHY02Q) ;
- un centre national de mise en œuvre des systèmes d'information à Suresnes (92150) (Code CREDO 0AHY02O) ;
- un centre national de mise en œuvre des systèmes d'information à Toulon (83000) (Code CREDO 0AHY00J).

4. DISPOSITIONS FINALES.

La décision n° 1250 /ARM/EMA/PERF/REG du 28 février 2019 est abrogée.

L'échelon de préfiguration du pôle opérationnel " HÉBERGEMENT " est dissous à compter du 1er juillet 2020.

La présente décision, qui entre en vigueur le 1er juillet 2020, est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par la délégation:

Le général de corps d'armée aérien,
sous-chef d'état-major " performance " de l'état-major des armées,

Bruno PACCAGNINI.

Notes

(1) n.i. BO.